

www.inalco.com

ASSURANCE MALADIE GRAVE
TRANSITION

**QUI PEUT VOIR À VOTRE
SANTÉ FINANCIÈRE?**

Parce que votre santé et
votre qualité de vie sont
importantes pour nous!

VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE.

Communiquez avec votre représentant de l'Industrielle
Alliance pour en savoir davantage sur cette protection.

L'origine de l'assurance maladie grave



L'assurance maladie grave a vu le jour en Afrique du Sud, au début des années 80. C'est un chirurgien cardiaque réputé, du nom de Marius Barnard, qui a conçu ce produit en s'inspirant de sa propre expérience.

Il avait en effet constaté, au cours de sa carrière, que le rétablissement de ses patients était surtout perturbé par des soucis financiers survenant pendant leur convalescence plutôt que par des complications médicales.

Grâce à ses convictions et à l'évidence de la nécessité d'une telle assurance, la première assurance maladie grave a été mise en marché par une compagnie d'assurance sud-africaine en 1983.

L'assurance maladie grave est distribuée, depuis quelques années seulement, dans plusieurs pays industrialisés tels que le Royaume-Uni, le Japon, l'Australie, les États-Unis et, plus récemment, le Canada. Sa popularité ne cesse de grandir depuis.



Des statistiques éloquentes

STATISTIQUES

Maladies cardiaques

- › 82 % des victimes survivent à leur première attaque cardiaque
- › Un Canadien sur quatre développera une forme quelconque de maladie cardiaque au cours de sa vie
- › Une victime d'attaque cardiaque sur deux est âgée de moins de 65 ans

Accident vasculaire cérébral

- › 75 % des victimes survivent à un premier traumatisme vasculaire cérébral
- › Une personne sur 20 risque d'être victime d'un accident vasculaire cérébral
- › 50 000 Canadiens sont victimes d'un accident vasculaire cérébral chaque année

Cancer

- › Une personne sur trois développera un cancer au cours de sa vie
- › Trois familles sur quatre seront touchées
- › Près de 70 % des coûts liés aux traitements du cancer ne sont pas couverts par le régime provincial d'assurance maladie.

Protection financière en cas de maladie grave

Les statistiques parlent beaucoup et peuvent être inquiétantes. Elles révèlent en effet qu'un nombre croissant de Canadiens auront à faire face à une maladie grave au cours de leur vie, et à un âge de plus en plus jeune. Heureusement, les statistiques indiquent également que le progrès de la science médicale et l'amélioration de notre style de vie font en sorte que les gens surmontent ces maladies et vivent de plus en plus longtemps.

Et si c'était moi qui, un jour, devais faire face à une maladie grave...

Être atteint d'une maladie grave bouleverse grandement la vie. Non seulement la vôtre, mais également celle de votre conjoint, de votre famille et même celle de vos partenaires en affaires.

Une maladie grave oblige souvent à quitter son emploi pour se consacrer à sa guérison. En plus de subir une perte de revenu, on doit malgré tout continuer de régler les dépenses et les emprunts courants, sans oublier les coûts additionnels qui découlent d'une maladie grave (médication, traitements particuliers, achat d'appareils spécialisés, adaptation du domicile à sa condition, etc.). Le fardeau financier peut alors devenir très préoccupant, surtout si on ne peut compter sur aucune autre source de revenu durant la période de rétablissement.

Et si ça arrivait...

Aimeriez-vous pouvoir ralentir votre rythme de travail et prendre le temps nécessaire à votre rétablissement sans avoir à subir la pression de devoir retourner au travail le plus tôt possible pour des raisons financières?

Affronter une maladie grave sans les soucis financiers...

Pour préserver votre santé financière alors que votre état de santé est en transition entre la maladie et le rétablissement, l'Industrielle Alliance vous offre Transition, une protection financière en cas de maladie grave.

Transition vous assure, ainsi qu'aux membres de votre famille, une protection financière à la suite d'un diagnostic de maladie grave. Ainsi, vous pourrez vous consacrer à 100 % à votre rétablissement sans soucis financiers.

Transition vous assure le versement d'une somme forfaitaire (de 10 000 \$ à 2 000 000 \$), 30 jours* après le diagnostic d'une des maladies graves ou affections couvertes par le contrat.

En plus, Transition n'a aucune incidence sur vos prestations d'assurance invalidité et se veut un complément à vos autres protections d'assurance médicale.

Versée libre d'impôt, votre prestation peut être utilisée comme vous le désirez, sans aucune restriction, pour :

- › Acquitter les frais médicaux pour traitements spécialisés;
- › Vous offrir des soins infirmiers à domicile;
- › Adapter votre domicile à votre condition;
- › Permettre à votre conjoint de prendre un congé sans solde pour demeurer à vos côtés;
- › Acquitter les frais de garde des enfants;
- › Préserver votre capital-retraite;
- › Diminuer vos obligations financières (payer le prêt hypothécaire, les dettes personnelles);
- › Etc.

* Certaines conditions s'appliquent.

PRESTATION PRÉVENTION +

Transition prévoit également une prestation Prévention +, équivalente à 10 % du montant de votre protection (jusqu'à un maximum de 50 000 \$), qui couvre des affections qui ne mettent pas la vie en danger :

- › Angioplastie coronarienne (intervention pour débloquer les artères du cœur)

Cancers détectés précocement

- › Cancer de la peau (mélanome malin logé dans la partie peu profonde du derme, soit à 1,0 mm ou moins)
- › Cancer du sein (carcinome in situ du sein)
- › Cancer de la prostate (stade A)

Lorsque le diagnostic est plus sévère, votre protection Transition prend la relève et verse l'indemnité prévue au contrat.

AJOUTS OPTIONNELS pour compléter votre protection

- › Si vous devez mettre fin à votre protection, pour quelque raison que ce soit, l'**avenant de remboursement des primes** prévoit le remboursement de toutes les primes payées, selon l'option que vous avez choisie.
- › Grâce à l'**avenant de remboursement des primes au décès**, toutes les primes versées depuis l'émission de la protection sont remboursées à vos bénéficiaires si vous décédez pendant que votre protection est en vigueur.
- › L'**avenant de prestation majorée** vous permet de garantir votre état de santé actuel et ainsi de pouvoir augmenter votre protection dans le futur, sans devoir répondre à de nouvelles exigences médicales. Cet avenant est très avantageux pour les protections destinées aux enfants.
- › Vous avez la possibilité d'ajouter une protection pour vos enfants actuels et vos enfants à naître grâce à la protection Transition Enfant. Ceux-ci seront protégés jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 21 ans pour un montant allant de 2 000 \$ à 20 000 \$.



Une valeur ajoutée pour l'actionnaire



Protégez l'investissement de votre vie : votre entreprise

Transition est également conçue pour protéger les propriétaires d'entreprises. Ainsi, advenant une maladie grave, votre entreprise reçoit les liquidités nécessaires, libres d'impôts, pour :

- › Couvrir les dépenses de revenu causées par votre absence temporaire;
- › Assurer le versement des salaires aux employés clés;
- › Comblar votre revenu pendant votre rétablissement;
- › Calmer les inquiétudes de vos banquiers, de vos créanciers et de vos fournisseurs;
- › Acquitter les frais médicaux non couverts ou vous offrir des soins privés.

Peu importe la situation, une prestation sera versée...

La prestation en cas de la maladie grave assure le versement d'une somme forfaitaire pouvant atteindre 2 000 000 \$, 30 jours* après le diagnostic d'une des maladies ou affections couvertes par le contrat.

La prestation de remboursement des primes prévoit le remboursement de toutes les primes versées depuis l'émission de la protection si la personne assurée décide de mettre fin à sa protection, selon l'option choisie.

La prestation de remboursement des primes au décès prévoit le remboursement, au bénéficiaire de la prestation, de la totalité des primes versées si la personne assurée décède alors que la protection est toujours en vigueur.

* Certaines conditions s'appliquent.



**Plus de
25 maladies
couvertes**

La protection maladie grave garantit le versement d'une somme forfaitaire 30 jours après le diagnostic d'une des maladies et affections suivantes :

- › Accident vasculaire cérébral (AVC)
- › Anémie aplasique
- › Brûlures sévères
- › Cancer (avec risque de décès)
- › Cécité
- › Chirurgie coronarienne
- › Chirurgie de l'aorte
- › Coma
- › Crise cardiaque (infarctus du myocarde)
- › Infection au VIH dans le cadre de l'occupation
- › Insuffisance rénale
- › Maladie d'Alzheimer
- › Maladie de Parkinson
- › Maladie du neurone moteur
- › Méningite bactérienne
- › Paralysie
- › Perte d'autonomie
- › Perte de la parole
- › Perte de membres
- › Remplacement des valves du cœur
- › Sclérose en plaques
- › Surdit 
- › Transplantation d'un organe vital
- › Transplantation d'un organe vital sur liste d'attente
- › Tumeur c r brale b nigne

La protection en cas de maladie grave inclut  galement les maladies graves et affections suivantes jusqu'  la date du 25^e anniversaire de naissance de la personne assur e :

- › Diab te sucr  de type 1
- › Maladie cong nitale du c ur
- › Dystrophie musculaire
- › Paralysie c r brale
- › Fibrose kystique

Votre protection en bref



L'assurance maladie grave Transition, pour veiller sur votre santé financière...

- › Protection complète pour 25 maladies et affections
- › Indemnité forfaitaire, libre d'impôt, pouvant atteindre 2 000 000 \$, qui compense la perte de revenu et vous permet de vous consacrer à votre guérison, de défrayer les coûts médicaux non couverts, d'offrir à votre conjoint un congé sans solde pour rester à vos côtés, d'engager une aide à domicile, etc.
- › Prestation partielle lorsque la maladie est moins grave, équivalente à 10 % du montant de votre protection;
- › Option de remboursement des primes pour récupérer la totalité des primes versées si vous n'avez pas eu à utiliser votre protection;
- › Services d'assistance professionnelle de Best Doctors^{MD} et de Sigma Assistel sans frais additionnels;
- › Primes garanties et renouvellement garanti pour certaines protections sans égard à votre état de santé;
- › Etc.

Votre protection financière en cas de maladie grave joue un rôle clé dans toute planification financière. Elle vous secondera pendant votre transition vers de nouvelles habitudes de vie, après une maladie grave. Communiquez avec votre représentant de l'Industrielle Alliance pour en savoir davantage sur cette protection.

Cette brochure se veut un résumé. En cas de litige au sujet d'une des maladies ou affections couvertes par ce régime ou pour une description complète, référez-vous au contrat.